

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 16 JANVIER 2023**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 16 janvier 2023 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Simon Brochu, Raynald Banville et Tracy Sim formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et greffier-trésorier.
Mme Isabelle Dion, Directrice générale et Greffière-trésorière adjointe.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #23-01-01

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #23-01-02
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux du :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 5 décembre 2022;
 - 3.2** La séance extraordinaire tenue le 1 décembre 2022;
 - 3.3** La séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2022;
 - 3.4** La séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2022;
- 4. Rapports mensuels des comités**
 - 4.1** Arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
 - 4.6** Comité du Phare;
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Avis de motion concernant le Règlement 23-163 Amendement au règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer;
 - 6.2** Avis de motion concernant le Règlement 23-164 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Métis-sur-Mer;
 - 6.3** Soutien coopération municipale - RH- municipalités;
 - 6.4** Sécurité des traverses de chemins de fer en milieu agricole;
 - 6.5** Appui à l'Association forestière Bas-laurentienne en devenant membre;
 - 6.6** Adoption du budget de l'OMH 2023;
 - 6.7** Facturation concernant l'entente entre les municipalités et la MRC pour l'achat d'équipements en commun (trois grosses génératrices réparties dans le MRC)
 - 6.8** Résolution - RIRL - reddition des comptes;
 - 6.9** Mandat pour les affiches est – ouest de la Ville;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Achat d'un camion 10 roues avec Sainte-Flavie;
 - 7.2** Décompte #5 – Asphaltage MacNider – McLaren;
- 8. Urbanisme**

Rien
- 9. Service incendie et sécurité civile**

Rien
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Demande de commandite de l'école l'Envol;

- 10.2 Demande de commandite pour l'album des finissants du Mistral;
- 11. Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)
- 12. Levée de la séance

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 5 décembre 2022.

RÉSOLUTION #23-01-03
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 5 décembre 2022 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.2 La séance extraordinaire tenue le 1 décembre 2022.

RÉSOLUTION #23-01-04
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 1 DÉCEMBRE 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 1 décembre 2022 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.3 La séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2022.

RÉSOLUTION #23-01-05
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 15 décembre 2022 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.4 La séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2022.

RÉSOLUTION #23-01-06
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le mardi 20 décembre 2022 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

- 1. Adoption du budget 2023 le 15 décembre 2022 ;
- 2. Offre de services d'Urba solutions pour modification de règlement d'urbanisme;
- 3. Nommer M. Jean Robidoux de la MRC de la Mitis afin d'accompagner Construction Métis;

La prochaine séance aura lieu le 6 février 2023 à 18h30 à la salle du conseil, 138 Principale.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

Rien de nouveau.

4.4 Comité de la bibliothèque

Mme Martine Bouchard que des thèmes sont organisés pour les jeunes durant la période hivernale.

4.5 Comité d'embellissement

Plaque historique du marché Desrosiers et plantes médicinales.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #23-01-07 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de décembre 2022 pour un montant de 127 281.96 \$ adopte la liste des comptes à payer de décembre 2022 pour un montant de 75 141.61 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Avis de motion concernant le Règlement 23-163 Amendement au règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer

RÉSOLUTION #23-01-08 **AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 23-163 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 16-99 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE MÉTIS-SUR-MER**

Avis de motion est donné par Mme la Conseillère Tracy Sim afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement 23-163 amendement le règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer. Ce règlement a pour but de faciliter l'application de ce règlement et d'alléger le fardeau fiscal des propriétaires de chien.

6.2 Avis de motion concernant le Règlement 23-164 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #23-01-09 **AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 23-164 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE MÉTIS-SUR-MER**

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Simon Brochu afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement 23-164 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Métis-sur-Mer.

6.3 Soutien coopération municipale - RH- municipalités.

RÉSOLUTION #23-01-10 **SOUTIEN COOPÉRATION MUNICIPALE - RH- MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grand-Métis, La Redemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Méridi, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-D'Arc, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis ainsi que la MRC de La Mitis désirent présenter un projet pour embaucher une

ressource en gestion des ressources humaines dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer s'engage à participer au projet pour embaucher une ressource en gestion des ressources humaines et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

6.4 Sécurité des traverses de chemins de fer en milieu agricole.

RÉSOLUTION #23-01-11

SÉCURITÉ DES TRAVERSES DE CHEMINS DE FER EN MILIEU AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National n'entretient plus les traverses de chemin de fer en milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National ne permet pas aux agriculteurs de faire l'entretien de ces traverses de chemin de fer;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'entretien augmente sensiblement le risque d'accident pour les utilisateurs de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité des citoyens, le Canadien National devrait faire l'entretien de ces traverses, accotements et fossés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a adressé une demande d'appui à ce sujet à la MRC.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité

De transmettre une demande au Canadien National pour qu'il assure l'entretien de ses traverses, accotements et fossés en milieu agricole afin que celles-ci soient sécuritaires. Il est également résolu d'inviter les municipalités de la MRC de La Mitis ainsi que l'Union des Producteurs agricoles à transmettre une demande similaire.

6.5 Appui à l'Association forestière Bas-laurentienne en devenant membre.

RÉSOLUTION #23-01-12

APPUI À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE EN DEVENANT MEMBRE

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer devienne membre de l'Association forestière Bas-laurentienne au coût de 80 \$ annuellement.

6.6 Adoption du budget de l'OMH 2023.

RÉSOLUTION #23-01-13

ADOPTION DU BUDGET DE L'OMH 2023

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le budget 2023 de l'OMH de Métis-sur-Mer, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	49 697.00 \$
DÉPENSES	75 094.00 \$
DÉFICIT	(25 397.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	22 857.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	2 540.00 \$

6.7 Facturation concernant l'entente entre les municipalités et la MRC pour l'achat d'équipements en commun – génératrices et équipements.

RÉSOLUTION #23-01-14

FACTURATION CONCERNANT L'ENTENTE ENTRE LES MUNICIPALITÉS ET LA MRC POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS EN COMMUN – GÉNÉRATRICES ET ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par M. le Conseiller Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer paye la facture pour les génératrices et équipements dans le cadre d'un programme en sécurité civile en commun avec les municipalités signataires de l'entente. Le montant est de 4 900.96 \$ et sera pris à même l'excédent accumulé non-réservé.

6.8 Résolution - RIRL - reddition des comptes.

RÉSOLUTION #23-01-15

Résolution - RIRL - reddition des comptes

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 2021-09-04 au 2022-11-15;

ATTENDU QUE transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le Conseiller Simon Brochu appuyée par M. le Conseiller Raynald Banville, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Ville de Métis-sur-Mer autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.9 Mandat pour les affiches est – ouest de la Ville

RÉSOLUTION #23-01-16

MANDAT POUR LES AFFICHES EST – OUEST DE LA VILLE

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate M. Marc Otis afin de créer les deux affiches annonçant la municipalité aux entrées est et Ouest au montant de 3 793 \$ taxes incluses chacune.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Achat d'un camion 10 roues avec Sainte-Flavie.

RÉSOLUTION #23-01-17

VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC SAINTE-FLAVIE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la Ville de Métis-sur-Mer et du village de Sainte-Flavie désirent présenter un projet d'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer s’engage à participer au projet d’achat d’un camion 10 roues avec équipements de déneigement et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Sainte-Flavie organisme responsable du projet.

7.2 Décompte #5 – Asphaltage MacNider – McLaren.

RÉSOLUTION #23-01-18

DÉCOMPTÉ #5 – ASPHALTAGE MACNIDER – MCLAREN

CONSIDÉRANT le décompte progressif no. 5 pour les travaux de voirie – routes McLaren et MacNider – RIRL, préparé par monsieur William Page-Levesque du service de génie municipale de la MRC de La Mitis et approuvé par monsieur Richard Morin de la compagnie Les Entreprises D’Auteuil et fils Inc. au montant de 148 247.15 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et unanimement résolu de verser la somme de 148 247.15 \$ plus taxes à la compagnie Les Entreprises D’Auteuil et Fils Inc. Cette dépense est imputable au règlement d’emprunt no. 21-153.

8. URBANISME

Rien

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande de commandite de l’école l’Envol.

RÉSOLUTION #23-01-19

DEMANDE DE COMMANDITE DE L’ÉCOLE L’ENVOL

CONSIDÉRANT QUE l’école l’Envol a demandé à la Ville de Métis-sur-Mer une contribution financière pour l’aménagement de la salle multifonctionnelle de l’école,

CONSIDÉRANT QUE cette salle multifonctionnelle pourra être partagée avec l’école Metis Beach School, les organismes et les gens de la communauté;

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l’unanimité de verser pour une période de trois ans une somme de 1 500 \$ pour un total de 4 500 \$ à l’école l’Envol pour l’aménagement de la salle multifonctionnelle.

10.2 Demande de commandite pour l’album des finissants du Mistral.

RÉSOLUTION #23-01-20

DEMANDE DE COMMANDITE POUR L’ALBUM DES FINISSANTS DU MISTRAL

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l’unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne à la Fondation de l’École le Mistral de Mont-Joli un montant de 50.00 \$ afin d’aider à financer l’Album des finissants 2022-2023

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19h55 et se termine à 20h35. Une résolution du Club des 50 ans et Plus de Les Boules Inc. est annexée à ce procès-verbal. Mme Louyze Caro revient sur les événements du 23 au 26 décembre 2022.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #23-01-21
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20h35.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et greffier-trésorier

Club des 50 ans et plus de Les Boules Inc.

Le 16 janvier 2023

Au cours du conseil d'administration la résolution suivante a été discutée, proposée et adoptée

Arrêt des accueils après funérailles

No. 2023-1

Il est proposé que le Club des 50 ans et plus de Les Boules Inc. cesse d'organiser les accueils après funérailles à la suite des funérailles déjà prévues du 28 janvier 2023 en raison du manque de disponibilités du Club.

Proposée à l'unanimité des membres présents au conseil d'administration : Hélène Gendron, Andréa Levesque et Sylvie Tremblay-Bouchard_____